

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 5 juillet 2016

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un taux de TGI réduit à 6 % pour les vélos à assistance électrique et les gyrobikes

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès visant à réduire le taux de la taxe générale à l'importation (TGI) à 6% pour les vélos à assistance électrique (VAE) et gyrobikes électriques. Cette mesure permettra d'augmenter l'attractivité de ces moyens de transport, classés jusqu'à aujourd'hui dans la même position tarifaire que les scooters soumis à un taux de TGI de 21%. Objectif : favoriser l'utilisation de véhicules à carburant propre et réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre.

En Nouvelle-Calédonie, les VAE se révèlent être une alternative pertinente, compte tenu de la topographie locale et des fortes chaleurs enregistrées durant la majeure partie de l'année. Par ailleurs, leur consommation électrique est relativement faible, à savoir environ 0,5 à 1 kWh pour 100km.

Cette proposition s'intègre aux orientations du Schéma pour la transition énergétique porté par le gouvernement et adopté par le Congrès le 23 juin. C'est par l'intermédiaire du comité territorial de maîtrise de l'énergie (CTME), que le gouvernement poursuit aujourd'hui son engagement dans la promotion de l'écomobilité comme alternative à l'automobile.

Zoom sur le CTME

Créé en 1983, le CTME gère le Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Le FCME est l'outil institutionnel de mise en œuvre d'actions de promotion de la maîtrise de l'énergie en Nouvelle-Calédonie. Ce fonds est alimenté par des participations financières de la Nouvelle-Calédonie et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Les actions susceptibles d'être subventionnées totalement ou partiellement par le FCME s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants :

- économies de matières premières énergétiques ;
- utilisation rationnelle de l'énergie ;
- promotion des énergies renouvelables.

* *
*